

COMPTE RENDU
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 12 octobre 2021

Date de convocation : 07 octobre 2021

Date d'affichage : 07 octobre 2021

Nombre de conseillers

Elus : 14

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil vingt et un, le mardi douze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacky MARCHAND, Maire.

Étaient présents : M. Marchand, M. Jouanny, Mme Blanchet, Mme Brebion, M. Lehoux, Mme Roux, Mme Fratter, M. Laloue, M. Dutertre, M. Suire, Mme Duluard, M. Lefranc, M. Toreau
Mme Pasquet

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusé :

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Brebion

Réunion du 7 septembre 2021 : Pas de remarques

ORDRE DU JOUR :

- Syndicat du Bocage : Dispositif Argent de poche
- Vestiaires Foot :
 - Annulation de la délibération du 21 juin 2021
 - Choix de l'architecte suite 2^{ème} appel à candidatures

SYNDICAT DU BOCAGE CENOMANS

Objectif argent de poche

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,
Vu la loi n° 2014 -173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
Vu la lettre circulaire du 6 juillet 2015 de l'Acoss,

Depuis plusieurs années, le dispositif « Argent de poche » existe au plan national au titre du programme « Ville vie vacances ». Cette action consiste à proposer aux jeunes de 14 à 17 ans la réalisation de petits chantiers ou petites missions dans un cadre citoyen et responsabilisant, pendant les congés scolaires. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés.

La Présidente propose que le Syndicat du Bocage Cénomans coordonne/organise la mise en œuvre du dispositif « Argent de poche » sur le territoire du Bocage Cénomans, dont les communes du territoire pourraient bénéficier.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Accompagner les jeunes dans une première expérience

- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)
- Créer du lien entre jeunes, élus et agents
- Découvrir les structures municipales du territoire
- Découvrir des métiers
- Permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

Les modalités de mise en œuvre sont :

- 3 heures effectives par jeune et par jour, dans la limite de 20 jours/an en été et 10 jours sur l'ensemble des autres périodes de congés scolaires.
- L'indemnisation est fixée à 15 € par jour.
- Une convention est signée entre le syndicat et la commune du territoire qui souhaite utiliser le dispositif
- Un contrat est signé entre le jeune et le syndicat.
- L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel communal ou les élus de la commune bénéficiaire.

Les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes peuvent être des missions en plein air comme le désherbage, l'arrosage de jardins publics ainsi que des petits travaux d'entretien sur les bâtiments communaux (peinture, nettoyage, réfection de mobilier urbain...) ou du classement de documents administratifs, mais aussi d'autres tâches comme l'organisation de foires communales, la fabrication de mobilier ou la décoration de locaux, etc.

Les opérations du dispositif « Argent de poche » ne peuvent en aucun cas se substituer à un emploi existant, entrer en concurrence avec l'intervention d'un prestataire professionnel habituel pour l'activité concernée ou s'adresser à des particuliers.

Les adolescents et jeunes adultes ne peuvent être exposés à des dangers trop importants, Ils accompliront donc des missions adaptées à leur âge.

Les élus de la commune de Trangé, après délibération procède au vote par scrutin ordinaire:

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

A l'unanimité, le conseil municipal

- Approuve la mise en place du dispositif « Argent de poche » selon les modalités présentées
- Accepte de rémunérer les jeunes conformément au tarif
- Autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement Pascal JOUANNY, à signer tout document se référant à cette affaire

Vacances du 25 au 29 octobre 2021 : 2 jeunes filles seront accueillies à l'école et à la Bibliothèque

Ecole : Lundi, mardi matin ou après-midi et mercredi matin

Bibliothèque : jeudi et vendredi matin

TERRAIN DE FOOT ET VESTIAIRES

VESTIAIRES : ANNULATION DELIBERATION

Dans sa séance du 21 juin 2021, le conseil municipal avait retenu le cabinet d'architectes BUA.

Pour un motif d'intérêt général lié à une irrégularité dans la procédure le pouvoir adjudicateur a déclaré sans suite la procédure d'appel d'offres du mois de mai 2021.

Un nouvel avis d'appel public à la concurrence a été déposé sur le portail des marchés public en date du 20 juillet 2021.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal d'annuler la délibération du 21 juin 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal procède au vote par scrutin ordinaire:

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'annuler la délibération du 21 juin 2021 qui avait retenu le cabinet d'architectes BUA.

VESTIAIRES : CHOIX DU CABINET D'ARCHITECTURE

Suite à l'appel d'offres du 20 juillet 2021, l'analyse des 11 candidatures effectuée par le CAUE a été présentée à la commission d'appel d'offres le 08 septembre 2021.

Trois cabinets d'architectes ont été retenus pour le 2^{ème} tour : PHARO, FARDIN Architectes et cabinet BUA.

L'analyse des honoraires et plannings a été réalisée par la commission d'appel d'offres, conseillée par le CAUE, le 27 septembre 2021. Conformément à l'avis d'appel à candidatures, les offres ont été évaluées selon les pondérations proposées :

Équipe	Honoraires	Échéancier	Total
Pharo	65/75	20/25	85/100
Fardin Architecte	65/75	18/25	83/100
Atelier BUA	55/75	18/25	73/100

A l'issue de cette analyse et classement, il est donc proposé de retenir le cabinet d'architectes **PHARO**.

Après délibération, le Conseil Municipal procède au vote par scrutin ordinaire:

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir le cabinet d'architectes **PHARO** pour une mission de base de **51 000 € HT** et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

ETUDE DE SOL : Devis HRC : 4 581.00 TTC

En attente recherche d'une deuxième proposition par le cabinet d'Etude

AFFAIRES DIVERSES

1) **DEVIS** :

► **LG CHARPENTE** : couverture bâtiment Bibliothèque : 15 980 € TTC

Le conseil donne son accord

► **LEROY PAYSAGES** : Elagage et abattage d'arbres dans la zone de l'Etoile : 15 561.60 € TTC

En attente d'un 2^{ème} devis

► **GOUGEON** : Entretien des cloches de l'Eglise : 182 € TTC

Le conseil donne son accord
Un devis sera demandé à LG Charpente pour refaire le plancher.

► **DESMOS:** Désherbeuse eau chaude

- Désherbeuse sans remorque : 26 466.00 € TTC
- Désherbeuse avec remorque : 35 688.00 € TTC

Achat avec la commune de Chaufour notre Dame. Dépôt à l'atelier de Trangé
Le conseil donne son accord.

► **FORMATION CACES catégorie A et B pour une personne:**

INTERFORMAT : 4 jours	1 374.00 € TTC
APAVE : 3 jours ½	1668.00 € TTC

En attente de devis de FORGET Formation

Le conseil donne son accord pour cette formation destinée au personnel du service technique.

- 2) **MAM:** Présentation de la parcelle proposée par NEXITY dans le lotissement du « Clos du roux ». Superficie de 427 m² pour un prix de 39 000 € TTC. En attente du projet de promesse de vente pour délibération lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Les architectes du CAUE travaille sur le dossier de faisabilité

En parallèle, il serait peut-être intéressant de contacter un constructeur pour avoir une 1^{ère} approche de construction. L'objectif étant de construire un Bâtiment qui pourrait, si besoin, être revendu en maison d'habitation normale.

Subvention DETR à prévoir en février 2022

- 3) **Colis de Noël :** 63 colis pour couple : entre 40 et 42 €
82 colis pour 1 personne : environ 24 €
Préparation des colis fin novembre pour distribution début décembre

- 4) **Fête de la musique :** De préférence samedi 25 juin puisque élections législatives 2^{ème} tour le dimanche 19 juin. Voir avec l'école pour date de fête de l'école.

La séance est levée à 22h45